

230
L'original à Cognac le 27 mai 1871 p. 63 n. 2.
Mise sous forme de Procès Verbal. Conting

Desvignes



Le seigneur François Dithève, naqun et logeur, demeurant à Bordeaux, rue
Barne, 42, déclare nommer pour son mandataire special M. Jean Couz, naqun,
demeurant à Montfay, commune de Rajire (Creuse), auquel je donne pouvoir
de pour moi et en mon nom toucher et recevoir de Mme Anne
Gourband, veuve de Lionard Maume, cultivatrice, demeurant à Saussier, même
commune de Rajire, ou de tous autres qu'il appartiendra, la somme de huit
cent quarante-six francs ouze centimes, montant en principal et intérêts de
ce qui me reste dû par la succession dudit Lionard Maume, et pour ladite
Anne Gourband, sa veuve, en caution suivant acte reçu par M. Coumieu,
notaire à Rajire, le trente janvier mil huit cent soixante-dix; donne saue
et valable quittance; passe et signe tous actes, en un mot, faire le nécessaire.
Bordeaux le premier mai 1871.

Dithève